

Après 10 ans de menaces, harcèlements, contentieux, provoquant des AVC, stress, divorces, problèmes pécuniaires, quand le service du Ministère qui nous vaut ce climat délétère a inventé le concept de la « *continuité écologique apaisée* » les propriétaires d'ouvrages ont imaginé que le code de l'environnement allait enfin primer sur la doctrine univoque. De doutes en scepticisme, le goût amer d'une réalité déjà vécue est revenu en 2019. Le CNE était une digression pour mieux relancer, et plus vite, le rouleau compresseur administratif pour améliorer non plus la qualité des masses d'eau, mais cette fois, la biodiversité.

Nous avons plusieurs fois cité Einstein : « *on ne résout pas un problème avec les modes de pensées qui l'ont engendré* ». Les échanges chronophages et coûteux au CNE ? Du temps perdu, comme ce (cette) député(e) a perdu le sien en initiant une réunion avec le service instructeur (DDT) de son département qui illustre peu ou prou le climat général fabriqué en France depuis 10 ans.

La houille noire polluante, c'est pour l'Allemagne ; la houille blanche propre, c'est un tabou en France, nonobstant un potentiel notoirement sous-exploité.

Nous reproduisons à la virgule près le courrier de ce (cette) député(e) assez consterné(e) d'avoir vécu cette expérience de terrain en direct.

Il (elle) a maintenant l'illustration de ce que signifie la « *continuité écologique apaisée* » et de l'accompagnement des porteurs de projets par sa propre administration.

Courrier de ...député(e) de à la-le Préfet(e) de..... du 19 juin 2019.

Madame la Préfète (ou Monsieur le Préfet),

Lors de notre déjeuner à le 13 mai dernier, je vous ai fait part de mon implication en faveur de la petite hydroélectricité dans notre département.

L'après-midi même, comme vous le savez, une réunion sur cette thématique se tenait en présence de Monsieur le Sous-Préfet, de M.....élu communautaire, de vos services, des représentants de la profession et de moi-même.

Cette réunion était organisée suite à un courrier que je vous avais adressé en janvier dernier, courrier dans lequel je vous faisais part des difficultés que rencontrent les hydro-électriciens, difficultés principalement liées aux rapports dégradés qui se sont liés entre la profession et les services de l'Etat.

Force est de constater que cette rencontre qui aura duré deux heures n'aura servi à rien.

Etant donné l'attitude peu constructive des représentants de la direction départementale des territoires (DDT), aucun des blocages actuels n'aura été dénoué, aucune nouvelle méthode de travail pour l'instruction des dossiers à venir n'aura été décidée, cette proposition ayant même été rejetée.

La fin de non-recevoir, aujourd'hui opposée aux projets portés par le secteur, est édictée en

vue de préserver et de protéger la biodiversité.

Mais hydroélectricité et biodiversité ne s'opposent pas.

Les représentants de la profession, qui étaient présents à la réunion dans vos locaux, ont rappelé qu'ils sont tout autant attachés à la préservation des milieux aquatiques et de leurs richesses, que les français, que vos services et que moi-même.

En conclusion de cette réunion, j'ai exprimé ma grande déception face à la posture de la DDT et leur interprétation, plus rigide que simplement stricte, des textes applicables, matérialisant leur absence totale de considération pour les acteurs de la profession, et fermant ainsi la porte à toute solution concertée et raisonnable dans ce dossier.

M... le (la) Préfet(e), je défends depuis le début de mon engagement politique l'idée que notre pays doit évoluer sur la question énergétique et qu'il nous faut tendre vers un véritable mix énergétique.

Vision que partage pleinement le Président le Président de la République, ainsi que le gouvernement.

En ma qualité d'élue nationale, je considère que l'une de mes principales missions est de m'assurer que les décisions, prises à Paris au nom de l'intérêt général, trouvent une traduction localement.

Or, concernant la production hydroélectrique dans notre département, les objectifs de production fixés pour la période qui s'achèvera en 2020 ne seront pas atteints. Malgré le professionnalisme, le sérieux des hydro-électriciens et leur engagement en faveur de la protection de l'environnement, la production d'hydroélectricité n'a pas augmenté au cours de la dernière période.

Pour conclure cette lettre je souhaiterais, M(Mme) le-la Préfet(e), insister une nouvelle fois sur l'objectif, qui doit être notre objectif commun, qu'il faut au plus vite mettre en œuvre pour aboutir à un mix énergétique équilibré. Sur ce sujet, comme sur tant d'autres, je suis convaincue que les services de l'Etat doivent jouer pleinement leur rôle d'accompagnateur et de facilitateur.

Je regrette qu'il n'en soit pas encore ainsi dans notre département au sujet de l'hydroélectricité.

Pour autant, je ne m'y résoudrai pas et j'espère que vous vous engagerez pleinement pour faire du développement de ce secteur d'activité une priorité pour les services de l'Etat.

Je vous prie d'agréer, M. Mme le-la Préfet(e), l'assurance de ma plus haute considération.

Signature

Nb : des caractères ont été mis en gras par l'OCE